APA À DOMICILE

Où retirer le dossier de demande d'APA?

Publié le : 29 janvier 2020

Il peut être téléchargé sur le site Internet du Département ou retiré auprès des MDS, du CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale)-CIAS ou de la mairie du domicile.

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
Place Pierre François Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55